

RÈGLEMENT ENTRE LA PLATEFORME LOCALE DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE (PLRE) ET LE CANDIDAT RÉNOVATEUR



La Plateforme Locale de Rénovation Énergétique (PLRE) mise en place par la Ville de La Louvière avec le soutien du Service Public de Wallonie vous accompagne dans votre projet de rénovation énergétique. Ceci afin d'améliorer le confort de votre logement, réduire les factures d'énergie, valoriser votre patrimoine et contribuer à la transition énergétique locale.

Le présent règlement a pour objet de définir les engagements réciproques entre la PLRE et le citoyen, afin d'assurer le bon déroulement de l'accompagnement proposé.

Ce règlement est dédié au citoyen dont le bâtiment se situe dans l'entité de La Louvière et est destiné au logement à concurrence d'au moins 50%.

Chapitre 1 – La Plateforme Locale de Rénovation Énergétique (PLRE) s'engage à :

- **Article 1** : Réaliser une première réunion qui vise à :
 - Réaliser un Quicksan du logement si nécessaire. Il s'agit d'un outil de pré-diagnostic énergétique permettant de réaliser une première évaluation rapide d'un logement et des économies d'énergie potentielles
 - Identifier les travaux prioritaires à réaliser afin d'améliorer la performance énergétique de votre logement et donc de maximiser les économies d'énergie
 - Vous informer sur le système de primes actuellement mis en place
 - Vous informer sur les différentes possibilités de financement et vous proposer un scénario de financement adapté (prêts, primes, déductions fiscales)
- **Article 2** : Aider à **analyser techniquement** le rapport d'audit logement (si d'application et si nécessaire), voire proposer un audit gratuit, dans la limite du budget disponible, aux citoyens qui respectent les critères d'éligibilités mentionnés dans le règlement d'octroi d'un audit gratuit dans le cadre de la PLRE
- **Article 3** : Aider à **analyser techniquement** les devis reçus (si nécessaire), avec un maximum de trois (3) devis par poste de travail.
- **Article 4** : Informer sur :
 - Les aides publiques accessibles (primes, réduction fiscale, etc.)
 - Les systèmes de financement disponibles
- **Article 5** : Fournir tout au long du projet une **aide dans les démarches administratives**, que ce soit pour l'obtention d'un prêt à taux 0% auprès de la SWCS ou du FLW grâce à notre cellule intermédiaire en crédit ou pour l'obtention des primes. Il s'agit bien d'un rôle de « facilitateur », l'intention n'est pas de se substituer au candidat rénovateur.

Chapitre 2 – Le citoyen, Candidat Rénovateur, s'engage à :

- **Article 6** : Certifier que les données fournies dans le formulaire d'inscription sont correctes
- **Article 7** : Fournir à la PLRE tous les documents nécessaires aux bons suivis administratif et technique du projet de rénovation énergétique
- **Article 8** : Être présent et participer activement à tous les rendez-vous fixés par la PLRE ou ses partenaires (visites, audit, réunions)
- **Article 9** : Réaliser au minimum un poste de rénovation qui va engendrer des économies d'énergie. Celui-ci doit être lié à la partie enveloppe du volume chauffé (isolation d'une paroi). Si ce n'est pas le cas, le dossier peut être soumis et sera étudié sur base des travaux à entreprendre.

- ➔ **Article 10** : Transmettre à la PLRE toutes les preuves d'engagement des travaux : devis signés, factures d'acomptes et de solde, mail d'acceptation d'offres ainsi que les plannings des travaux établis avec les entreprises. Ainsi que de transmettre tous les documents utiles à l'accompagnement.
- ➔ **Article 11** : Réaliser les démarches administratives nécessaires à l'obtention du système de financement des travaux
- ➔ **Article 12** : Placer un outil visuel (bâche, panneau, affiche, etc.) de la PLRE sur votre chantier lors de la réalisation des travaux (sans obligation, uniquement sur base volontaire)

Chapitre 3 – Cautionnement

- ➔ **Article 13** : Aucune caution n'est pour l'instant demandée. Néanmoins, il sera nécessaire, pour bénéficier d'un audit gratuit, de respecter les conditions mentionnées dans le règlement d'octroi d'un audit gratuit dans le cadre de la PLRE. Il n'est pas indispensable de réaliser un audit logement pour recevoir le service d'accompagnement que propose la PLRE.

Chapitre 4 – Décharge de responsabilité de la PLRE

- ➔ **Article 14** : La Ville de La Louvière (via le service PLRE) n'intervient pas dans la relation contractuelle entre le candidat rénovateur et l'entreprise partenaire. Elle ne peut garantir la bonne exécution des travaux ni l'évolution de la situation juridique, administrative ou financière de l'entreprise après sa vérification. La responsabilité finale du choix des entreprises et du suivi des travaux revient au candidat rénovateur.
En cas de litige ou de mauvaise exécution des travaux, la responsabilité de la Ville ne pourra pas être engagée. La Ville n'entretient pas de lien direct ni de contrat avec les entreprises, et ne peut en aucun cas être tenue de se substituer au candidat rénovateur dans d'éventuelles démarches administratives, juridiques ou judiciaires à l'encontre de l'entreprise concernée.

Chapitre 5 – Sanctions en cas de non-respect

- ➔ **Article 15** : En cas de non-respect du citoyen sur un des articles de ce règlement, La PLRE se réserve le droit de mettre fin à l'accompagnement du citoyen. Si tel est le cas, le citoyen en sera averti.

Chapitre 6 – Suivi des travaux

- ➔ **Article 16** : Le suivi des travaux, avec des visites sur place, n'est pas une prestation incluse dans l'accompagnement du citoyen pour l'instant.

Rudy ANKAERT
Directeur Général
de La Ville de La Louvière

Jacques GOBERT
Bourgmestre
de La Ville de La Louvière



Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à contacter
le Guichet Énergie Logement de la Ville de La Louvière.

Guichet Énergie Logement
energie.logement@lalouviere.be – 0471/664.623

FORMULAIRE D'INSCRIPTION À LA PLATEFORME LOCALE DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE (PLRE)

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Adresse du chantier :

E- mail :

N° de Tél : N° de GSM :

Comment avez-vous connu la Plateforme de Locale de Rénovation Énergétique :

- ☐ Séance d'information ☐ Presse
- ☐ Dépliant ☐ Autre à préciser :

Mon bâtiment est :

- ☐ une habitation, nombre de façades :
- ☐ un immeuble, nombre d'appartements :
- ☐ un immeuble mixte, précisez :

Je souhaite obtenir des informations pour :

Isoler :

- | | |
|--|---|
| ☐ le toit | ☐ Placer un boiler thermodynamique (PAC pour l'ECS) |
| ☐ le plancher du grenier | ☐ Placer une chaudière à condensation |
| ☐ les murs par l'extérieur | ☐ Placer une chaudière biomasse (pellets, bois, etc.) |
| ☐ les murs par l'intérieur | ☐ Placer une pompe à chaleur (PAC) pour le chauffage |
| ☐ les murs par la coulisse | ☐ Placer une installation photovoltaïque |
| ☐ le sol | ☐ Rénover mon toit (couverture + isolation) |
| ☐ Remplacer les menuiseries ou vitrages | ☐ Remettre en conformité l'installation électrique / gaz |
| ☐ Placer un poêle à bois ou à pellets | ☐ Autre : |
| ☐ Placer une ventilation double flux | |
| ☐ Remplacer les luminaires par des LED | ☐ Je ne sais pas |

J'accuse bonne réception du règlement PLRE et je m'engage à en respecter le contenu.

Date

Signature

**Service Développement Durable -
Cadre de Vie**
Protection de la vie privée
Données à caractère personnel

Madame,
Monsieur,

Ce document a pour but de préciser les obligations relatives à la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel qui sont récoltées lors de la réalisation du Quicksan, lors de la procédure pour obtenir un audit gratuit, lors de la signature de la convention avec la PLRE ou lors de l'accompagnement mis en place par la PLRE.

Aussi, nous vous informons que toutes les données à caractère personnel vous concernant sont traitées conformément au Règlement européen 2016/679 du 27/04/2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Vos données à caractère personnel traitées sont : nom, prénom, adresses, téléphone, adresse email, avertissement extrait de rôle des membres du ménage de différentes années si nécessaire, composition de ménage, devis et factures, consommations énergétiques avant et après travaux, données relatives au(x) demande(s) de prêt(s). Ainsi que toute autre donnée utile à l'accompagnement du citoyen.

La base légale du traitement est celle du consentement. A cet égard, les données à caractère personnel seront conservées pendant 8 ans.

Elles peuvent être également communiquées aux destinataires suivants :

- Gestionnaire de la Plateforme Locale de Rénovation Énergétique de la Ville
- Conseillers en Énergie de la Ville de La Louvière
- Agents en charge du traitement des dossiers de prêt à taux 0% pour la Ville
- Comité d'octroi des audits logement gratuits (interne à la Ville)
- Services internes à la Ville en lien avec le projet (urbanisme, logement, etc.)
- Acteurs de terrain actifs dans le secteur de l'énergie-logement (construction, immobilier, financier, etc.)

Conformément à la réglementation précitée, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et, dans une certaine mesure, de suppression des données qui vous concernent.

Nous vous informons que la Ville de La Louvière est le Responsable du traitement au sens du RGPD et le Délégué à la Protection des Données peut être contacté à l'adresse suivante : dpo@lalouviere.be.
Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la politique de confidentialité de la Ville de La Louvière.

Pour exercer vos droits, vous devez adresser un courrier à :
Ville de La Louvière (Service Cadre de Vie)
Place Communale, 1
B – 7100 La Louvière

Sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel, toute personne concernée a le droit d'introduire une plainte auprès de l'Autorité de Contrôle si elle considère que le traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation du RGPD.

Celle-ci doit être adressée à l'Autorité de Protection des Données, Rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles (contact@apd-gba.be).

Nous vous prions de dater et signer le document ci-après, afin d'attester la prise de connaissance de celui-ci.

Madame, Monsieur déclare(nt) avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles les données à caractère personnel sont collectées et traitées.

Fait à , Signature(s)

le

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT RGPD

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre projet d'accompagnement dans votre rénovation énergétique. Avant de pouvoir enregistrer les données nécessaires, nous vous prions de lire ce qui suit.

1. Nature des données à caractère personnel à traiter

Dans le cadre du [projet PLRE](#), nous devons traiter les données à caractère personnel suivantes : [nom](#), [prénom](#), [adresses](#), [téléphone](#), [adresse email](#), [avertissement extrait de rôle des membres du ménage de différentes années si nécessaire](#), [composition de ménage](#), [devis et factures](#), [consommations énergétiques avant et après travaux](#), [données relatives au\(x\) demande\(s\) de prêt\(s\)](#). Ainsi que toute autre donnée utile à l'accompagnement du citoyen.

2. Responsable du traitement des données à caractère personnel

Le Responsable du traitement des données à caractère personnel est la VILLE DE LA LOUVIERE dont les bureaux sont situés Place communale 1 à 7100 La Louvière.

Pour toute question relative au projet ou à la protection des données à caractère personnel, veuillez-vous adresser au [Service Développement Durable - Cadre de Vie](#), par courrier postal à l'adresse ci-dessus ou par courrier électronique (dpo@lalouviere.be).

3. Finalités du traitement des données à caractère personnel

La Ville de La Louvière traite les données à caractère personnel aux fins suivantes :

- [Assurer la gestion administrative et opérationnelle de la Plateforme Locale de Rénovation Énergétique \(PLRE\)](#)
- [Analyser les demandes des citoyens souhaitant bénéficier d'un accompagnement dans leur projet de rénovation énergétique](#)
- [Orienter et accompagner les citoyens tout au long de leur parcours au sein de la PLRE \(diagnostic, conseils, accompagnement technique et administratif\)](#)
- [Mettre en relation les citoyens avec les partenaires de la PLRE, notamment :](#)
 - [le Guichet Énergie Logement de la Ville de La Louvière, pour les conseils techniques, administratifs et les primes régionales](#)
 - [le service Urbanisme, pour l'information et le suivi des démarches administratives liées aux permis ou déclarations urbanistiques](#)
 - [les équipes intermédiaires de crédit à taux zéro \(en collaboration avec le SWCS – Société Wallonne du Crédit Social – et le FLW Fonds du Logement de Wallonie\) afin d'aider à la mise en place de financements adaptés](#)
 - [ainsi que tout autre partenaire institutionnel ou technique participant à l'accompagnement du projet dans le cadre de la PLRE \(auditeurs, certificateurs, entreprises, organismes financiers, etc.\)](#)
- [Évaluer et améliorer le dispositif PLRE \(statistiques anonymisées, indicateurs de performance, reporting à la Région wallonne\)](#)
- [Répondre aux obligations légales et réglementaires liées à la gestion de fonds publics et à la communication de données dans le cadre du subventionnement régional](#)
- [Valoriser les actions de la PLRE et promouvoir la rénovation énergétique auprès du grand public, notamment par la publication de témoignages, photos ou retours d'expérience de citoyens bénéficiaires, sur le site internet, les réseaux sociaux, la newsletter, le magazine communal ou tout autre support de communication de la Ville.](#)

Les données collectées dans ce cadre ne sont utilisées dans aucun autre but.

Conformément à ce qui précède, et hormis s'il est nécessaire de communiquer des données à caractère personnel à des organisations ou des entités dont l'intervention en tant que tiers prestataires de services pour le compte et sous le contrôle du Responsable est requise aux fins précitées, la Ville de La Louvière ne

transmettra pas les données à caractère personnel collectées dans ce cadre, ni ne les vendra, les louera ou les échangera avec une quelconque organisation ou entité, à moins que vous n'en ayez été informé(e) au préalable et que vous ayez explicitement donné votre consentement.

4. Quelles données à caractère personnel ?

Dans le cadre des finalités mentionnées au point 3, La Ville de La Louvière est autorisée à traiter les données à caractère personnel suivantes : [nom](#), [prénom](#), [adresses](#), [téléphone](#), [adresse email](#), [avertissement extrait de rôle des membres du ménage de différentes années si nécessaire](#), [composition de ménage](#), [devis et factures](#), [consommations énergétiques avant et après travaux](#), [données relatives au\(x\) demande\(s\) de prêt\(s\)](#). Ainsi que toute autre donnée utile à l'accompagnement du citoyen.

La Ville traite uniquement les données à caractère personnel que vous nous transmettez et uniquement si ce traitement est nécessaire aux fins susmentionnées.

5. Destinataire des données

La Ville de La Louvière fait appel à des tiers prestataires de services :

- [Développeur pour une application ERP/CRM pour gérer et suivre les projets/dossiers](#)
- [Concepteur WEB pour la réalisation et la mise à jour du site internet](#)
- [Auditeurs logements pour réaliser l'audit logement](#)
- [Certificateurs PEB pour réaliser le certificat PEB du logement](#)
- [Eventuels autres acteurs de terrain actifs dans le secteur de l'énergie-logement pour gérer, suivre les projets/dossiers ou émettre des conseils/devis/factures.](#)
- [Installateurs pour poser et installer un éventuel équipement de suivi des consommations](#)

La Ville de La Louvière peut prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir une bonne gestion du site Internet et de son système informatique.

Seules les données spécifiques et strictement nécessaires seront transmises aux personnes concernées.

6. Mesures de sécurité

Afin, dans la mesure du possible, d'empêcher tout accès non autorisé aux données à caractère personnel collectées dans ce cadre, des procédures en matière de sécurité et d'organisation sont mises en place. Ces procédures concernent à la fois la collecte et la conservation de ces données.

Ces procédures s'appliquent également à tous les sous-traitants auxquels il est fait appel.

7. Durée de conservation

Vos données à caractère personnel sont uniquement conservées pendant la durée de [8 ans et/ou de validité de l'audit logement \(si d'application\)](#).

Une fois la durée expirée, les données à caractère personnel seront effacées, sous réserve de l'application d'autres lois ou réglementations en vigueur.

8. Droits d'accès, rectification, droit à l'oubli, portabilité des données, opposition, non-profilage et notification de failles de sécurité

Vous avez le droit de consulter et de faire rectifier les données visées. Vous avez également le droit à l'oubli, à la portabilité des données et à l'opposition, ainsi que le droit de refuser d'être profilé et le droit d'être notifié des failles de sécurité. Pour exercer vos droits relatifs à toutes les autres données à caractère personnel, vous pouvez prendre contact avec : dpo@lalouviere.be

9. Plaintes

Sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel, toute personne concernée a le droit d'introduire une plainte auprès de l'Autorité de Contrôle si elle considère que le traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation du RGPD.

Celle-ci doit être adressée à l'Autorité de Protection des Données, Rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles (contact@apd-gba.be).

10. Consentement

Le soussigné déclare avoir pris connaissance de ce qui précède et autorise la Ville de La Louvière à traiter ses données à caractère personnel.

Il est nécessaire d'indiquer une croix pour les finalités auxquelles vous souhaitez consentir :

☐

[Publication de témoignages éventuels sur les canaux de diffusion \(site internet, bulletin communal, newsletter, etc.\)](#)

☐ Publications de photos avant/après sur les canaux de diffusion (site internet, bulletin communal, newsletter, etc.)

☐ Assurer la gestion administrative et opérationnelle de la Plateforme Locale de Rénovation Énergétique (PLRE)

☐ Analyser les demandes des citoyens souhaitant bénéficier d'un accompagnement dans leur projet de rénovation énergétique

☐ Orienter et accompagner les citoyens tout au long de leur parcours au sein de la PLRE (diagnostic, conseils, accompagnement technique et administratif)

Mettre en relation les citoyens avec les partenaires de la PLRE, notamment :

- ☐ le Guichet Énergie Logement de la Ville de La Louvière, pour les conseils techniques, administratifs et les primes régionales
- ☐ le service Urbanisme, pour l'information et le suivi des démarches administratives liées aux permis ou déclarations urbanistiques
- ☐ les équipes intermédiaires de crédit à taux zéro (en collaboration avec le SWCS – Société Wallonne du Crédit Social – et le FLW Fonds du Logement de Wallonie) afin d'aider à la mise en place de financements adaptés
- ☐ ainsi que tout autre partenaire institutionnel ou technique participant à l'accompagnement du projet dans le cadre de la PLRE (auditeurs, certificateurs, entreprises, organismes financiers, etc.)

☐ Évaluer et améliorer le dispositif PLRE (statistiques anonymisées, indicateurs de performance, reporting à la Région wallonne)

☐ Valoriser les actions de la PLRE et promouvoir la rénovation énergétique auprès du grand public, notamment par la publication de témoignages, photos ou retours d'expérience

Si vous refusez de donner votre consentement, nous serons dans l'impossibilité de :

- Proposer notre service d'accompagnement
- Publier des témoignages et/ou photos sur les différents canaux
- Vous accompagner pour votre dossier de crédit 0% (si d'application)

Vous êtes libre de retirer votre consentement à tout moment par simple courrier ou mail à l'adresse dpo@lalouviere.be

Madame, Monsieur déclarent avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles les données à caractère personnel sont collectées et traitées.

Fait à , Signature(s)

le